

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE DOLE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du**  
**Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE**

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 13  
Nbre de procurations : 01  
Nbre de membres votants : 14  
Date de convocation : 20 Juin 2023  
Date de publication : 04 juillet 2023

SEANCE DU : **VINGT-SIX JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Vice-Présidente : Mme Frédérique DRAY  
Secrétaire : Mme Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, BUSSIÈRE Pierrette, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle  
MM. CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, GOMET Nicolas, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :  
Mme GIROD Isabelle à M. CUINET Jean-Pierre

Excusée sans procuration de vote :  
M. GAGNOUX Jean-Baptiste  
Mme GRUET Justine  
Mme DEJEUX Jacqueline

N : 26.06.23.20

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - ANNEE 2022 : BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE -BUDGET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE**

Compte tenu du budget primitif de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent :

- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats,
- Les comptes de gestion dressés par Madame le Comptable Public, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Compte tenu du compte administratif de l'exercice 2022,

Vu que Madame le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,

Vu l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et du budget annexe, ainsi que celui des résidences autonomie,

Vu la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVENT** les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe du service de portage des repas à domicile, ainsi que du budget des résidences autonomie pour l'exercice 2022 tels qu'établis par Madame le Comptable Public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.
- **CONSTATENT** les identités des valeurs avec les indications du compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale.

*Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :*

*\* Sous-préfecture ; \* C.C.A.S. (2) ; \* Direction des Ressources Humaines\* Trésorerie Principale\* Direction des Finances*

Pour extrait certifié conforme.  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

**Frédérique DRAY**

